

MAIRIE de THIL

1 Place de la Mairie

☎ 03.26.03.11.34

☎ 03.26.03.11.34

mairiedethil@wanadoo.fr

51 220 THIL

Département de la Marne
Arrondissement de REIMS

Canton de Bourgogne

ARRETE n° 15/2021

Circulation réglementée

Aménagement de trottoirs

Rue de Saint-Thierry

Du 07 juillet au 06 août 2021

Nous, Maire de la commune de THIL,

Vu les articles L 2212-2 ET L 2213-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R.411-8 et R.411-25 et R.413-1,

Vu l'instruction ministérielle sur la réglementation routière, 4^{ème} partie et 8^{ème} partie;

Considérant qu'il est indispensable de prendre des mesures pour éviter les accidents pendant toute la durée des travaux d'aménagement de trottoirs par la société STPE, Rue de Saint-Thierry.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation ;

ARRETE

Article 1^{er} : A compter du lundi 07 juillet 2021 et jusqu'au 06 août 2021 rue de Saint-Thierry :

Société Nouvelle STPE

Est autorisée à effectuer les travaux d'Aménagement de trottoirs.

Article 2 : la circulation est réglementée de façon suivante :

« Route barrée sauf riverains avec stationnement gênant interdit et limitation de vitesse à 30km/h » sur la rue Saint Thierry du carrefour avec la Grande rue jusqu'en sortie d'agglomération

Selon avis positifs des communes de Saint-Thierry et Pouillon en date du 06 juillet 2021.

Article 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction ministérielle sur la réglementation routière sera mise en place par l'entreprise.

Article 4 : les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

Article 5 : les infractions au présent arrêté seront constatées au moyen de procès-verbaux dressés par tout agent de l'autorité ayant qualité à cet effet et réprimés conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : le groupement de gendarmerie de Gueux et tout agent assermentés sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Thil, le 06 juillet 2021

Le Maire,
J. JACQUET

